

APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL (N° 2014 P 1341)

La STEG se propose de lancer l'Appel d'Offres International N° 2014 P 1341 ayant pour objet :

ACQUISITION D'ISOLATEURS EN VERRE TREMPE ET EN COMPOSITE.

Les offres doivent être établies et présentées conformément aux conditions de l'appel d'offres. Elles doivent obligatoirement parvenir recommandée par voie postale ou par rapide poste ou déposée au Bureau d'Ordre Central de la STEG (contre décharge) sous plis fermés et cachetés au plus tard **le Mardi 01 Avril 2014 à 17H30** à l'adresse suivante :

**"MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DE MARCHE
DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE L' ELECTRICITE ET DU GAZ.
38, RUE KEMAL ATATURK - 1021 TUNIS"**

APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL N° 2014 P 1341 : «ACQUISITION D'ISOLATEURS EN VERRE TREMPE ET EN COMPOSITE»

Toutes soumission doit être obligatoirement accompagnée des pièces annexes suivantes :

Pour les soumissionnaires étrangers

* Un certificat de non faillite, de non redressement judiciaire, ou tout autre document équivalent prévu par le droit du pays d'origine du soumissionnaire doit être approuvé par les services consulaires et diplomatiques tunisiens à l'étranger. (Originale ou certifiée conforme).

Pour les soumissionnaires locaux

* Un certificat d'affiliation à la CNSS (copie certifiée conforme).

* Une attestation de situation fiscale valable à la date limite de réception des offres (Originale ou certifiée conforme).

* Une attestation d'origine.

* Une déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire ne se trouve pas en état de faillite ou en redressement judiciaire conformément à la réglementation en vigueur ;le soumissionnaire qui est en état de redressement amiable est tenu de présenter une déclaration à cet effet.

Les soumissionnaires (locaux et étrangers) doivent également accompagner leurs offres :

* Une déclaration sur l'honneur comportant leur confirmation de n'avoir pas fait, et leur engagement de ne pas faire par eux-mêmes ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché et des étapes de sa réalisation (originale).

* Une déclaration sur l'honneur que le soumissionnaire n'est pas un agent public au sein de la STEG ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans (sauf pour les essayés).

* Une caution provisoire de soumission d'un montant forfaitaire égal à :

- **13 000 DT pour la totalité des deux lots**
- **6 000 DT pour le 1er lot « isolateurs en verre trempé »**
- **7 000 DT pour le second lot « isolateurs en composite »**

Conformément au cahier des charges, l'absence de cette caution entraîne d'office la nullité de l'offre.

NB : La STEG peut exiger d'autres pièces annexes ayant trait au dossier d'appel d'offres.

Le retrait des cahiers des charges peut être effectué, à partir de la première date de publication du présent communiqué, et ce auprès de la Direction Production et Transport de l'Electricité à l'adresse suivante:

**STEG/DPTE - DEP LOGISTIQUE - DIVISION ACHATS
SISE A RADES FORET – 2040 – TUNIS.
TEL : (216.71) 433 977 – Poste : 2264
FAX : 216. 71 433 066.**

Ne peuvent participer à l'appel d'offres que les soumissionnaires ayant d'une façon régulière retiré le cahier des charges.

Les offres resteront valables durant **90 jours** à partir de la date limite du lendemain de réception des offres fixée au **Mardi 01 Avril 2014 à 17H30.**

Les intéressés peuvent retirer le dossier de l'appel d'offres sur présentation d'une demande écrite et moyennant le versement d'un montant non remboursable de soixante dix dinars par exemplaire (70 DT) en espèces ou par virement bancaire au compte de la STEG: C.C.B (ATB): 201104.0319/41 - Rue Hédi Nouira 1001Tunis.

Le fax de l'ordre de virement fera foi pour l'envoi du dossier. Il y a lieu de rappeler le Numéro de l'Appel d'Offres dans votre virement.

L'ouverture des plis technico-financiers **est publique** et elle aura lieu le **Mercredi 02 Avril 2014** à partir de **09H30** et ce au siège social de la STEG. « **38, RUE KEMAL ATATURK – TUNIS – BAT. « G » 3ème étage (salle de réunion SPCM).**

Le représentant du soumissionnaire doit être muni obligatoirement d'un mandat de représentation portant le nom du mandataire et la pièce d'identification